**Liaisons Bac Pro-STS**

**« Attendus » universitaires : problématiques et présentation**

La question des prérequis (devenus après la concertation « attendus ») pour l’entrée à l’université n’est ni nouvelle, ni s pécifiquement française. Elle a été reposée avec acuité à l’été 2017 à l’occasion de la mise en évidence des dysfonctionnements d’APB et notamment la difficulté d’affecter les bacheliers dans la filière de leur choix.

La ministre de l’enseignement supérieur, de la recherche et de l’innovation, Frédérique Vidal, a lancé une concertation qui a débuté le 17 juillet 2017 par la mise en place de groupes de travail sous la direction de Daniel Filâtre, recteur de l’académie de Versailles, et s’est achevée par la remise d’un rapport le 19 octobre. Le conseil des ministres du 22 novembre 2017 a détaillé et adopté les mesures présentées le 30 octobre par le premier ministre, les ministres de l’enseignement supérieur et de l’éducation.

Parmi les propositions, on peut noter celles qui concernent la consolidation du parcours Avenir avec notamment la mise en œuvre d’une démarche portfolio, la nécessité de former les enseignants de lycée à l’accompagnement à l’orientation, la proposition d’engager les conseils de classe à donner un avis sur le projet d’orientation de chaque élève et celle de « prendre en compte le profil de l’élève avant son entrée dans l’enseignement supérieur ». C’est ici la question des prérequis qui est posée, le rapport mettant en évidence la nécessité partagée de les rendre transparents pour les élèves à titre informatif et le désaccord dans les groupes sur leur caractère prescriptif, en particulier selon les filières (STAPS, Santé, Psychologie….)

Le 30 octobre a été dévoilé le plan étudiant, dont certaines mesures concernent directement l’enseignement secondaire dans sa relation avec le supérieur. Parmi les 20 mesures, on peut par exemple retenir : **l’orientation au lycée**

**1. Deux professeurs principaux en classe de terminale pour accompagner individuellement les élèves dans la construction de leur projet d’études**

**2. Intégration dans l’année de terminale de deux semaines dédiées à l’orientation pour tous les élèves**

**3. Examen approfondi par le conseil de classe du projet d’orientation de chaque élève**

**9. Meilleure connaissance des attendus pour réussir dans la filière souhaitée**

**10. Prise en compte du profil de chaque lycéen et de ses choix**

Ces mesures posent un certain nombre de questions à l’enseignement de nos disciplines, à la mise en œuvre de l’accompagnement personnalisé dans le cycle terminal, à la capacité des professeurs à émettre un avis éclairé et éclairant sur le projet d’orientation de chaque élève :

* Comment nos disciplines participent-elles actuellement à la maitrise des attendus universitaires, disciplinaires (qu’il nous faudra définir) et transversaux (et l’on pourra s’appuyer sur les travaux de certains groupes qui figurent dans le document présentant le plan étudiant) ?
* Comment peut-on, dans le cadre existant, améliorer la maitrise de ces attendus et comment les évaluer pour les transformer en avis dans le cadre du conseil de classe?
* Comment former les professeurs à prendre en compte la poursuite d’études des élèves dans le supérieur au-delà de la préparation au baccalauréat ?